

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, VIVION Daniel, BERNARD Anne-Sophie, CHANDIOUX Georges.

Absents : MAZZOTTI Cédric, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, BESSON Anthony.

Pouvoirs : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à CHANDIOUX Georges.

TISSERAND-NOBECOURT Sylvie a donné pouvoir à DAVAINÉ Alix.

BESSON Anthony a donné pouvoir à FOURRICHON Annick.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 08/03/2016.
2. Approbation du compte administratif 2015 (service assainissement non collectif, service assainissement collectif, quartier du rond-point, budget général).
3. Approbation du compte de gestion 2015 (service assainissement non collectif, service assainissement collectif, quartier du rond-point, budget général).
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2015 (service assainissement non collectif, service assainissement collectif, quartier du rond-point, budget général).
5. Autorisation de signature d'un avenant au projet urbain partenarial.
6. Contribution 2016 aux syndicats.
7. Vote des impôts locaux.
8. Vote de provisions budgétaires.
9. Vote du budget primitif 2016 (service assainissement non collectif, service assainissement collectif, quartier du rond-point, budget général).
10. Autorisation de signature d'un protocole de participation citoyenne.
11. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau au titre de la suppression de l'usage des pesticides.
12. Le point sur les travaux.
13. Compte rendu des commissions et des intercommunalités.
14. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 MARS 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée de changer l'ordre des points mis à l'ordre du jour pour une meilleure compréhension des finances communales. Il sera vu successivement pour chaque budget : le compte administratif, l'approbation du compte de gestion, l'affectation du résultat et le vote du budget primitif. De plus, Madame le Maire demande de rajouter un point après le vote des provisions budgétaires, celui du vote de la participation aux eaux pluviales sur assainissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

2) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

-A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le compte administratif 2015 du service assainissement non collectif présente en section de fonctionnement un excédent de clôture 2015 de 23 747,47 euros, le total des dépenses s'élève à 0 euro et celui des recettes à 23 747,47 euros. Aucune écriture n'a été réalisée en section d'investissement. Il est approuvé à l'unanimité.

-B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2015 :

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il est conforme au compte administratif du service assainissement non collectif.

-C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2015 du service assainissement non collectif et approuve à l'unanimité les propositions ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de clôture de 23 747,47 euros est reporté au budget primitif 2016 en excédent antérieur au compte 002 en section de fonctionnement.

-D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le budget assainissement non collectif s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 26 098 euros et en section d'investissement à la somme de 64 581 euros.

Il est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

3) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

-A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le compte administratif 2015 du service assainissement collectif présente en section de fonctionnement un excédent de clôture 2015 de 11 700,08 euros ; le total des dépenses s'élève à 64 688,89 euros et celui des recettes à 76 388,97 euros. En section d'investissement, les dépenses sont de 135 844,16 euros et les recettes de 50 382,49 euros ; le déficit de clôture s'élève donc à 85 461,67 euros. Il est approuvé à l'unanimité.

-B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2015 :

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il est conforme au compte administratif du service assainissement collectif.

-C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2015 du service assainissement collectif et approuve à l'unanimité les propositions ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de clôture de 11 700,08 euros est affecté au budget primitif 2016 en réserves au compte 1068 à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de 85 461,67 euros de la section.

-D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le service assainissement collectif s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 78 716 euros et en section d'investissement à la somme de 121 200 euros.

Il est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

4) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AU BUDGET ANNEXE DU QUARTIER DU ROND POINT

-A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le compte administratif 2015 du budget du quartier du rond-point présente en section de fonctionnement un excédent de clôture 2015 de 15 599,89 euros ; le total des dépenses s'élève à 78 010,22 euros et celui des recettes à 93 610,11 euros. En section d'investissement, les dépenses sont de 260 171,19 euros et les recettes de 103 653,28 euros ; le déficit de clôture s'élève donc à 156 517,91 euros. Il est approuvé par 15 voix pour et 3 abstentions.

-B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2015 :

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé par 15 voix pour et 3 abstentions. Il est conforme au compte administratif du budget annexe du Quartier du Rond-Point.

-C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2015 du budget annexe du Quartier du Rond-Point et approuve par 16 voix pour et 3 abstentions les propositions ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de clôture de 15 599,89 euros est reporté au budget primitif 2016 en réserves au compte 1068 à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de 159 189,91 euros de la section.

-D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 28 467 euros et en section d'investissement à la somme de 451 026 euros.

Il est voté par 16 voix pour et trois abstentions par le conseil municipal.

5) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU PUP

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les motifs de l'avenant N° 1 à la convention de projet urbain partenarial signé le 16 décembre 2011 entre la commune et Mr LABE représentant la société CYRIL LABE IMMOBILIERE. Madame le Maire indique notamment que cet avenant a pour objet de substituer l'implantation d'un ralentisseur sur la RD 30 à la pose de feux tricolores et de réduire la participation de la société Cyril Labe Immobilière conséquence de la modification du coût prévisionnel mis à la charge de l'aménageur. Madame le Maire expose que le Département ne voit plus la nécessité de l'installation d'un feu tricolore prévue initialement d'une part du fait du déplacement de la caserne des pompiers sur la commune de Anse et d'autre part du fait du risque d'embouteillage due à la proximité géographique du rond-point nord. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant N° 1 avec la société CYRIL LABE IMMOBILIERE représentée par Monsieur LABE Cyril ainsi que toute pièce, de nature administrative technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération, d'inscrire les recettes et les crédits nécessaires au budget primitif 2016. Après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal approuve toutes ces propositions.

6) CONTRIBUTION AUX SYNDICATS

Contribution au SYDER :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la part aux charges du Syndicat Départemental d' Energies du Rhône (SYDER) incombant à la Commune de Lucenay qui s'élève à 182 233,37 Euros pour l'année 2016. Comme chaque année, il est possible soit de budgétiser c'est-à-dire de l'inscrire au budget 2016, soit de fiscaliser, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les impôts locaux. Madame le Maire propose au conseil municipal que comme en 2015 les dépenses relatives aux charges de maintenance exploitation et de consommations électriques soient prises en charge par l'intermédiaire du budget communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix Pour et 3 abstentions, décide de budgétiser partiellement sa participation au syndicat pour un montant de 48 777.47 euros. Le solde sera fiscalisé, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les contribuables.

Contribution au SIBA :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la part aux charges du Syndicat Beaujolais Azergues incombant à la Commune de Lucenay qui s'élève à 32 990.16 Euros pour l'année 2016. De la même manière que le SYDER, il est possible soit de budgétiser, soit de fiscaliser. Madame le Maire propose à l'assemblée que comme en 2015 cette contribution soit fiscalisée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix

Pour et 3 abstentions, décide de fiscaliser, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les impôts locaux.

7) VOTE DES IMPÔTS LOCAUX.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts en 2016. Elle rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis 2005. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Les taux suivants sont maintenus :

- Taxe d'habitation : 19,37%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,71%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,53%

8) VOTE DE PROVISIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'opter pour un régime de provision budgétaire et qu'en application du 29° de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision pour litige peut être constituée par délibération du conseil municipal notamment dès l'ouverture d'un contentieux.

Suite au contentieux avec le restaurateur, il convient de provisionner la somme de 27 897.30 correspondant notamment aux loyers et caution impayés depuis l'année 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition, opte pour le régime de provision budgétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application du 29° de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée par délibération du conseil municipal notamment dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce pour les créances de la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective.(article R2321-2 du CGCT)

Suite à la procédure collective de l'ancien gérant, il convient de provisionner les 8000 euros déclarés à titre chirographaire suite à l'annulation de la vente d'acquisition de matériel par Maître Noiraix-Pey, ainsi que les loyers déclarés pour la période de juillet à novembre 2012 pour un total de 2 771.55 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition.

9) PARTICIPATION EAUX PLUVIALES DU BUDGET COMMUNAL AUX EAUX PLUVIALES

Madame le Maire, informe l'Assemblée Municipale que, compte tenu du caractère séparatif à 71 % et unitaire à 29 % du réseau de collecte des eaux usées recevant les eaux pluviales, la commune doit reverser au budget assainissement une participation au titre des eaux pluviales, conformément à la circulaire du 12 décembre 1978. Les fourchettes de cette participation sont fonction des charges d'exploitation, amortissements et intérêts des emprunts.

Madame le Maire propose après application de ces critères de verser une participation à ce titre de 6 827euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition.

10) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AU BUDGET PRINCIPAL

-A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le compte administratif 2015 du budget communal présente en section de fonctionnement un excédent de clôture de 288 771,81 euros, le total des dépenses s'élèvent à 1 058 085,87 euros et celui des recettes à 1 346 857,68 euros. En section d'investissement, les dépenses sont de 233 915,80 euros et les recettes de 297 054,66 euros ; l'excédent de clôture s'élève donc à 63 138,86 euros. Il est approuvé par 15 voix pour et 3 abstentions.

-B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2015 :

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il est conforme au compte administratif du budget principal.

-C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2015 du budget principal et approuve par 15 voix pour et 3 abstentions les propositions ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de 288 771,81euros est reporté au budget primitif 2016 en excédent antérieur au compte 002 en section de fonctionnement.

-D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 491 384 euros et en section d'investissement à la somme de 832 116 euros.

Il est voté par 16 voix Pour, et trois abstentions par le conseil municipal.

11) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Madame le Maire expose au conseil municipal que la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Afin d'encadrer cette action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, un protocole peut être signé entre la commune et l'Etat représenté par le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Rhône. Ce protocole précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif « participation citoyenne » sur la commune de Lucenay. Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce protocole.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU AU TITRE DE LA SUPPRESSION DE L'USAGE DES PESTICIDES.

Madame Nicole BOUVET, conseillère municipale chargée du développement durable informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériel destiné à l'entretien de terrain et de voirie dans le cadre de la démarche zéro pesticide. Le montant minimum de l'opération doit s'élever à 3 000 € TTC et les taux de subventions vont de 20% à 80%. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires afin d'obtenir ces subventions de l'Agence de l'Eau.

13) LE POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux de bâtiments :

Monsieur DIDIER Michel , conseiller municipal chargé des bâtiments fait le point sur les travaux :

Eglise : Les travaux de restauration des cloches sont terminés (entreprise PACCARD).

Salle GASPARD RAVET : Une fuite d'eau suite à un joint défectueux a été réparée par l'agent des services techniques.

Local des Boules : L'expert est passé le 29 mars 2016, l'assurance prend en charge le remplacement de la porte. L'entreprise ASLER est mandatée pour les travaux.

Salle des Pierres Blanches : Les travaux de réfection du sol ont commencé le 11 avril 2016.

Parking Agence Postale : Suite à l'enlèvement de la cabine téléphonique, une place pour handicapé est à l'étude.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie fait le point sur les travaux :

1- Changement de branchements plomb sur le réseau d'eau potable de notre commune :

La société SOBECA, commanditée par la LYONNAISE DES EAUX, est en charge du remplacement de plusieurs branchements d'eau potable en plomb. Elle interviendra sur les mois d'avril et mai aux points suivants :

- 6 chemin Moulin Berthet
- 2 place de l'Eglise
- Route de Lachassagne (plusieurs entrées/voies sur cette rue)
- 49 rue du Puits de la Ville
- 86 chemin Neuf
- 407 rue du Jacquet
- 483 chemin de Bel Air
- Impasse du Poizat
- 799 rue du Genetay

Sur ces différents sites, la gêne réelle à la circulation ne devrait pas dépasser une journée. SOBECA réalisera d'abord les travaux de remplacement et de terrassement, rue après rue, puis une fois tous les travaux de remplacement achevés, elle appliquera l'enrobé là où cela sera nécessaire.

2- Plantation d'une haie vive sur en bordure du trottoir chemin de Passeloup :

Conformément à nos engagements, nous avons planté une haie vive, en bordure des nouveaux trottoirs chemin de Passeloup. Je rappelle à ceux qui ont pu s'en émouvoir, que Madame RICHE nous avait cédé pour l'euro symbolique une bande de terrain d'une surface d'environ de 100 m² pour permettre la réalisation de ces trottoirs indispensables à la sécurité des piétons. J'en profite donc à nouveau pour saluer l'acte citoyen de Mme RICHE.

3- Marquage au sol :

Dès que le temps le permettra fin avril ou début mai, les marquages au sol seront réalisés :

- Passages piétons au rond-point côté Morancé
- Passages piétons rue des Guillardes
- Places rue des Guillardes

4- Voiries du lotissement des Ateliers du golf :

Nous avons reçu le lotisseur au sujet notamment de l'aménagement du carrefour de la rue du Bief et de la rue du Stade afin de lui soumettre notre projet. Un rond-point s'avérant peu adapté, nous devrions pouvoir nous limiter à un « tourne à gauche ». Nous restons sur une réalisation de ces travaux courant 2016.

Par ailleurs, la rue du Bief sera inévitablement coupée à la circulation au moins quelques jours durant ces travaux. Même si une déviation sera mise en place, il est important de minimiser la gêne à la circulation et à l'activité des entreprises de ce secteur.

C'est la raison pour laquelle, les entreprises desservies par la rue du Bief qui ont des impératifs ou des contraintes fortes (Livraison poids lourds à certaines dates du mois, ...) voudront bien se faire connaître en mairie afin que je les rencontre. Ces échanges, je l'espère, permettront de gérer au mieux cette période.

14) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES INTERCOMMUNALITES.

COMMISSION SCOLAIRE : Madame Valérie BERJOT indique au conseil municipal que le conseil d'école s'est réuni en mars en présence d'Alfa 3A. Les parents sont satisfaits des activités proposées. Elle a évoqué également les séances piscine qui sont très appréciées des élèves.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL : Les candidats seront reçus le jeudi 21 avril par le Maire, l'adjoint à la voirie, le conseiller municipal délégué aux bâtiments et le responsable des agents techniques pour procéder à la sélection.

SIVU LUCENAY MORANCE : Madame Anne-Sophie BERNARD, Présidente du syndicat indique au conseil municipal que le comité syndical s'est réuni le 31 mars pour voter le budget primitif et pour analyser les conséquences patrimoniales et financières de la dissolution du syndicat et sa transformation en entente qui sont prévues au 31 décembre 2016 par le Préfet dans le cadre du schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le Préfet a refusé la demande de prorogation souhaitée par le syndicat afin d'obtenir un délai de réflexion pour étudier avec un cabinet de conseils les conséquences d'une dissolution et transformation éventuelle du syndicat en entente. Madame Anne-Sophie BERNARD précise qu'il convient désormais d'étudier avec le cabinet de conseils le sort du vestiaire du stade de football qui comporte un bâtiment d'origine construit par la commune et un agrandissement réalisé en 2008 par le SIVU, l'ensemble est situé sur un terrain communal. Trois régimes juridiques sont possibles : l'entente, l'indivision et le rachat en pleine propriété par la commune de Lucenay.

15) QUESTIONS DIVERSES

Plan de transport 2016-2017 Cars du Rhône : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Département du Rhône relatif au nouveau dispositif de transport du Rhône pour l'année 2016-2017. Le Conseil Départemental a délégué au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) l'organisation de l'offre de transport des cars du Rhône, le SYTRAL devient ainsi l'autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur l'ensemble du territoire de la Métropole et du Rhône. Le SYTRAL a lancé un audit faisant apparaître des décalages importants entre l'offre proposée par certaines lignes et leur fréquentation effective. La fréquentation des Cars du Rhône aux heures creuses est très faible et de nombreux cars roulent à vide. Sur la base de cet audit et en vue de rationaliser et d'optimiser l'offre de transport, il a été décidé de maintenir sur la plupart des lignes une desserte à minima en heures creuses et le samedi et de maintenir la desserte des collèges et lycées. L'impact de cette rationalisation aboutit à une économie de plus de 8M€ pour l'utilisateur contribuable.

Commission d'animation : Monsieur Georges CHANDIOUX indique que la commission d'animation prépare la fête du 2 juillet autour du thème Rosé Nuits d'Été. Le dossier est à l'étude, une troupe a été rencontrée pour animer cette manifestation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 31 mai 2016 à 20 heures*

